[](https://www.kla.tv/12283)

Pédagogie sexuelle de l’OMS : précurseur pour légaliser la pédophilie ?

**En France, un procureur a abandonné l'accusation de viol contre un homme de 28 ans au motif que Sarah, 11 ans, aurait été consentante. L'homme n'est plus accusé que d'agression sexuelle sur une mineure. Le ministère public soutient que Sarah a accepté les actes sexuels, qu’elle n'a pas été forcée d’avoir de rapport sexuel. Selon les autorités françaises, elle était « disposée à suivre l'accusé ».**

En France, un procureur a abandonné l'accusation de viol contre un homme de 28 ans au motif que Sarah, 11 ans, aurait été consentante. L'homme n'est plus accusé que d'agression sexuelle sur une mineure. Le ministère public soutient que Sarah a accepté les actes sexuels, qu’elle n'a pas été forcée d’avoir de rapport sexuel. Selon les autorités françaises, elle était « disposée à suivre l'accusé ».  
  
Armelle Le Bigot-Macaux, responsable de Cofrade, groupe de défense des droits de l'enfant, affirme :   
 « Il est vraiment effrayant que le ministère public estime qu'une fillette de onze ans devrait avoir le jugement d'une adulte. »  
La plupart des pays européens fixent entre 14 et 17 ans l’âge minimum de consentement sexuel. Concernant les actions sexuelles d’adultes face à des personnes en âge d’être protégées, il est incontestablement présumé qu’un enfant ne peut consentir.  
  
Comment peut-on néanmoins en arriver à la conclusion du ministère public que les actes sexuels entre l'homme adulte et la fillette de onze ans ont été consentis ?  
  
Jetons un coup d'œil au débat sur l'éducation sexuelle dans les écoles selon les normes de l'OMS en Europe.  
  
En juin 2017, le Docteur Maurice Berger, porte-parole d'un groupe de 20 médecins, psychiatres, psychologues cliniciens et traumatologues, a adressé une pétition à la société française. Ils mettent expressément en garde contre les conséquences, dévastatrices pour les enfants, des « normes de l'OMS pour l'éducation sexuelle en Europe ». L'éducation sexuelle à partir de l'âge préscolaire qui y est propagée est basée sur l'hypothèse qu'un enfant est un être sexuel dès la naissance, qu'il a des besoins sexuels et, par conséquent, un droit à la sexualité.  
  
On lit dans la préface des normes de l'OMS :   
  
 « L’approche globale (de la pédagogie sexuelle), est fondée sur la compréhension de la sexualité en tant que potentiel humain, comme énergie vitale générale et aide les enfants et les adolescents à développer des aptitudes essentielles qui leur permettront de déterminer eux-mêmes leur sexualité et leurs relations pendant les étapes de leur développement. Elle leur donne les moyens dont ils ont besoin pour vivre une vie sexuelle et amoureuse épanouie et responsable. »  
  
Ces normes de l'OMS sont appliquées non seulement en France, mais aussi en Allemagne, en Autriche et en Suisse, financées par l'argent des contribuables, comme par exemple en Suisse où depuis des années l' OFSP (Office fédéral de la santé publique) finance « Santé sexuelle Suisse » par millions de francs suisses. En collaboration avec une alliance pour l'éducation sexuelle, l’OFSP veut appliquer en Suisse les normes de l’OMS.   
  
Ariane Bilheran, docteur en psychologie et auteur d'ouvrages de référence, a méticuleusement analysé et commenté les différents passages des normes de l’OMS. Elle alerte que le contenu de l'éducation sexuelle n'a rien à voir avec la protection effective des enfants, comme le prévoit, par exemple, l'article 11, paragraphe 1 de la Constitution fédérale suisse. Citation :   
  
 « Il s’agit seulement d’utiliser la prévention, [c’est-à-dire l’éducation sexuelle de la petite enfance] comme prétexte pervers pour faire passer les idéologies et comportements pédophiles. »  
  
Si on examine le programme de prévention « Mon corps est à moi » de la protection de l'enfance en Suisse, cet argument est confirmé. Le programme s'adresse aux enfants de l'école primaire, c'est-à-dire aux enfants de 6 à 9 ans. Les messages de prévention s'adressent exclusivement à l'enfant pour qu'il décide par lui-même quels contacts physiques il aime ou n'aime pas. L'enfant est donc à sa propre merci et le programme fait supposer qu'à cet âge, l'enfant a le jugement nécessaire pour cela.   
  
Les organisations pédophiles pour la légalisation de la pédophilie « non-violente » ont pour argument décisif que les enfants ont droit à avoir une vie sexuelle et à donner leur accord. C'est la revendication de l'AHS (en français : Groupe de travail sur la sexualité humaine) dans le « Document de position de 1988 sur la sexualité entre adultes et enfants » :  
  
« Les actes sexuels consensuels, égalitaires et responsables ne doivent plus être punissables ― car ils ne font pas de mal ― même entre adultes et enfants. »   
  
Ariane Bilheran conclut que les réseaux pédophiles internationaux très bien reliés entre eux à l’international ont sans doute été impliqués dans l’établissement des normes de l’OMS car elles ouvrent la voie à l'abolition future de la protection juridique des enfants et des mineurs.  
  
Cette dernière affaire judiciaire en France montre que ce sont justement ces revendications des organisations pédophiles qui sont maintenant satisfaites dans leurs premiers pas. La pratique déjà courante de l’OMS en matière d'éducation sexuelle porte ses premiers fruits. Les politiciens, les autorités éducatives et les parents sont invités à exiger que la loi encore en vigueur pour la protection des enfants et des jeunes soit appliquée, comme le prévoit, par exemple, la Constitution fédérale suisse : Art. 11/ paragraphe 1 : « Les enfants et les adolescents ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l’encouragement de leur développement. »

**de af**

**Sources:**

<https://deutsch.rt.com/europa/58142-frankreich-28-jahriger-hat-sex-mit-11-jahrigem-schulkind/>  
<http://schutzinitiative.ch/1838/schutzinitiative-aktuell-ausgabe-nr-21-september-2017>  
<https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2013/04/Standards-Sexualaufkl%C3%A4rung-OMS.pdf>  
<https://www.sante-sexuelle.ch/uber-uns/stiftung/jahresbericht/>  
<http://ahsga.ch/wp-content/uploads/2012/10/Grundlagenpapier-Sexualp%C3%A4dagogik-Hoschule-Luzern.pdf>  
<https://web.archive.org/web/20140410162832/http://www.ahs-online.de/wb/pages/veroeffentlichungen/sexualitaet-zwischen-kind-und-erwachsenen.php>  
<https://de.wikipedia.org/wiki/Schutzalter>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#France - [www.kla.tv/France](https://www.kla.tv/France)  
  
#OMS - [www.kla.tv/OMS](https://www.kla.tv/OMS)  
  
#SexualisationPrecoce - précoce - [www.kla.tv/SexualisationPrecoce](https://www.kla.tv/SexualisationPrecoce)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.